# Développement Economique - Tourisme d'affaires et de congrès - Instauration de la taxe de séjour - Règlement de perception

*M. l'Adjoint JEANNEROT, Rapporteur*: La Ville de Besançon doit se préoccuper du développement d'outils propres à favoriser le tourisme d'affaires et de congrès. L'instauration d'une taxe de séjour constitue un moyen d'atteindre cet objectif.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les modalités de perception de la taxe définies comme suit :

#### Article 1 : Institution

La Taxe de Séjour traditionnelle (au réel) est instituée à Besançon en vertu de la loi n° 81.1160 du 31 décembre 1981, de la loi n° 86.2 du 3 janvier 1986 et de la loi n° 88.13 du 5 janvier 1988.

# Article 2 : Entrée en vigueur

Son entrée en vigueur est fixée au 1er juillet 1997.

# Article 3 : Périodes de perception

La taxe sera perçue en quatre périodes :

- du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars,
- du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin,
- du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre,
- du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre.

Pour l'année 1997, elle sera perçue en deux périodes, compte tenu de la date d'instauration de la taxe, à savoir :

- du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre,
- et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre.

### Article 4: Affectation du produit de la taxe

Le produit de la taxe est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la Ville selon les termes de l'article L 2333.27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il sera consacré tout particulièrement, et à hauteur des deux tiers au plus, au développement du tourisme d'affaires et de congrès.

### Article 5 : Champ d'application

L'article L 2333.29 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la «taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune et qui n'y possèdent pas de résidence au titre de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation».

Sont assujettis à la taxe de séjour :

- les hôtels,
- les meublés de tourisme,
- la halte nautique,
- les autres formes d'hébergement.

# Article 6 : Exonérations obligatoires

Sont exonérés de la taxe de séjour :

- les colonies de vacances,
- les bénéficiaires de l'aide sociale.
- les mutilés, blessés et malades par suite de faits de guerre,
- les personnes exclusivement attachées aux malades,
- les personnes qui, par leur travail ou leur profession, participent au fonctionnement et au développement de la station,
- Les voyageurs et représentants de commerce, porteurs de la carte d'identité professionnelle, pendant le séjour qu'ils font dans la station pour les besoins exclusifs de leur profession,
- les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans la station pour l'exercice de leur profession,
  - les enfants de moins de quatre ans.

# **Article 7 : Exonérations supplémentaires**

La Ville de Besançon exonère de la Taxe de Séjour :

- les mineurs.

## Article 8 : Réductions obligatoires

Les membres de familles porteurs de la carte d'identité délivrée en vertu du décret du 1<sup>er</sup> décembre 1980 bénéficient des mêmes réductions que celles prévues par le décret sur les tarifs SNCF.

# Article 9 : Barème de la taxe

Le tarif par personne et par jour sera, en 1997 :

| Catégories d'hébergement   | Tarif  |
|--|--------|
| Hôtels de tourisme 4 étoiles et 4 étoiles de luxe, meublés hors classe et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes  | 5,50 F |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, meublés de 1ère catégorie et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes   | 4,50 F |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, meublés de 2ème catégorie, villages de vacances de catégorie grand confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes                                    | 3,50 F |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, meublés de 3ème catégorie, villages de vacances de catégorie confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes   | 2,50 F |
| Hôtels de tourisme classés sans étoile, meublés de 4ème catégorie, parcs résidentiels de loisirs et autres établissements de caractéristiques équivalentes (du type Centre International de Séjour)        | 1,50 F |
| Terrains de camping et de caravanage classés en 2 étoiles ou dans la catégorie similaire ou inférieure, ports de plaisance et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes (halte nautique) | 1,00 F |

A partir de 1998 et pour les années suivantes, sous réserve d'une décision contraire du Conseil Municipal intervenant avant le 31 décembre 1997, le tarif par personne et par jour sera :

| Catégories d'hébergement   | Tarif |
|--|-------|
| Hôtels de tourisme 4 étoiles et 4 étoiles de luxe, meublés hors classe et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes  | 7 F   |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, meublés de 1ère catégorie et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes   | 6 F   |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, meublés de 2ème catégorie, villages de vacances de catégorie grand confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes                                    | 5 F   |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, meublés de 3ème catégorie, villages de vacances de catégorie confort et tous autres établissements de aractéristiques équivalentes  | 4 F   |
| Hôtels de tourisme classés sans étoile, meublés de 4ème catégorie, parcs résidentiels de loisirs et autres établissements de caractéristiques équivalentes (du type Centre International de Séjour)        | 2 F   |
| Terrains de camping et de caravanage classés en 2 étoiles ou dans la catégorie similaire ou inférieure, ports de plaisance et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes (halte nautique) | 1 F   |

# **Article 10 : Perception**

Le logeur a l'obligation de percevoir la taxe de séjour. Le non respect de cette obligation constitue une contravention de deuxième classe (art. R. 233.58 du Code des Communes).

## Article 11: Obligations incombant aux logeurs

Ces obligations concernent :

- Les hôteliers, les exploitants de terrains de camping et autres personnes dont l'activité professionnelle consiste à héberger des personnes assujetties au versement de la taxe,
- Les personnes qui louent au cours de la période de perception tout ou partie de leur habitation personnelle. Elles seront en outre tenues de faire une déclaration en Mairie faisant état de la location dans les quinze jours qui suivent le début de celle-ci (art. R 233.50 du Code des Communes).

L'ensemble des établissements assujettis devront :

- 1 afficher le montant de la taxe (art. R 233.45 du Code des Communes)
- 2 percevoir celle-ci avant le départ des personnes assujetties.

En cas de «départ furtif», le logeur doit immédiatement avertir le Maire et déposer entre ses mains une demande d'exonération adressée au Juge du Tribunal d'Instance.

Le Maire transmet alors cette demande au Juge du Tribunal d'Instance dans les 24 heures et ce dernier statue sans frais.

3 - tenir un état récapitulatif sur lequel ils inscriront le nombre de personnes ayant logé dans l'établissement, le nombre de jours passés, le montant de la taxe perçue ainsi que, le cas échéant, les motifs d'exonération de la taxe.

Les éléments devront être inscrits à la date à laquelle la taxe est perçue et dans l'ordre des perceptions effectuées.

## **Article 12: Facturation**

La taxe de séjour doit obligatoirement figurer sur la facture remise au client.

### **Article 13: Recouvrement**

Le versement de la taxe devra intervenir, au plus tard avant le 20 ème jour du mois suivant la fin de chaque période, soit avant le 20 avril pour la première période, avant le 20 juillet pour la deuxième période, avant le 20 octobre pour la troisième période, avant le 20 janvier de l'année suivante pour la quatrième période.

Le versement s'effectuera auprès du receveur municipal et les logeurs devront joindre à leur versement une déclaration indiquant le montant total de la taxe perçue ainsi que l'état qui a été établi au titre de la période de perception.

M. le Receveur Municipal remettra une quittance au déclarant. Tout retard dans le versement du produit de la taxe donnera lieu à un intérêt de 0,75 % par mois de retard.

Pour 1997, le produit de la taxe sera versé pour la première période avant le 20 octobre 1997 et pour la seconde période avant le 20 janvier 1998, encaissé au chapitre 933/7362.30200 et repris au budget supplémentaire de l'exercice courant.

### Article 14: Contrôle - Infractions - Sanctions

Le contrôle des déclarations déposées par les logeurs dans le cadre de la taxe de séjour est effectué par le Maire et les agents commissionnés par lui.

Le décret n° 88-630 du 6 mai 1988 a prévu un régime de sanctions pénales en classant les différentes infractions par référence au régime des contraventions.

L'article R. 233-58 du Code des Communes prévoit les sanctions en matière de taxe de séjour.

- contraventions de seconde classe :
- . non perception de la taxe de séjour,
- . tenue inexacte ou incomplète de l'état récapitulatif,
- . absence de déclaration dans les délais prévus pour les personnes qui louent tout ou partie de leur habitation personnelle.
  - contraventions de troisième classe :
- . absence de déclaration du produit de la taxe perçue, ou déclaration inexacte ou incomplète.

### **Article 15: Contentieux**

Le contentieux susceptible d'intervenir sera réglé par le juge administratif dans les conditions de droit commun, pour les contestations des conditions dans lesquelles les taxes sont instituées, les tarifs retenus, les dates de la période de perception fixées ou pour toute autre modalité du régime des taxes.

Les contestations relatives au montant de la taxe à verser au logeur par le logé et à verser par le logeur à la commune, sont du ressort du Tribunal d'Instance de Besançon.

Le redevable qui conteste le montant de la taxe qui lui est notifiée acquitte néanmoins le montant de la taxe contestée, sauf à en obtenir remboursement après qu'il ait été statué sur sa réclamation par le Maire.

Ces réclamations sont portées, quel que soit le montant de la taxe, devant le Tribunal d'Instance et jugées sans frais.

Sur avis favorable de la Commission Economie-Emploi-Tourisme du 16 avril 1997, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la perception de la taxe de séjour dans les conditions sus-définies.

*M. JEANNEROT :* Alors que d'aucuns parmi nous partagent en commun les mêmes rêves de destin national, et en tout cas au moment où les esprits sont mobilisés essentiellement sur des enjeux nationaux, merci d'accorder quelques instants de votre réflexion à un sujet d'intérêt tout à fait local mais qui me paraît en mériter la peine car il concerne le développement économique.

M. LE MAIRE: Qu'en termes choisis, ces choses-là sont dites!

*M. JEANNEROT :* Merci, Monsieur le Maire. Rappelez-vous, il y a presqu'un an jour pour jour, nous avons adopté à l'unanimité l'emploi au coeur qui constituait notre plan d'action stratégique pour le développement économique de notre ville pour la durée du mandat. Dans ce plan, il y avait un certain nombre d'axes d'actions parmi lesquels un axe consacré au développement du tourisme d'affaires et de congrès. Et nous avions alors acté le principe dans ce but et au service de cet objectif d'instaurer une taxe de séjour.

Depuis plus de six mois que nous travaillons sur cette question, une double et constante préoccupation nous a animés, je voulais le dire d'entrée de jeu. La première c'est le souci de conduire un état des lieux aussi objectif que possible. C'est le sens du rapport exhaustif qui vous a été remis j'en conviens un peu tardivement et je vous prie de m'en excuser, et qui a été réalisé à notre demande par l'IRDQ. Notre deuxième préoccupation a été de conduire une réflexion en concertation avec l'ensemble des acteurs intervenant dans ce champ, en particulier bien sûr les institutions mais aussi et au premier chef les hôteliers.

Je vous propose d'articuler ce rapide exposé liminaire autour de trois questions. La première : le tourisme d'affaires et de congrès à Besançon, ses forces, ses faiblesses, je ne ferai que rappeler des choses que vous connaissez. Deuxième question : quelle politique et quels moyens pour demain, cette question fera la transition en quelque sorte entre le rapport 8/a et le rapport 8/b et donnera un petit peu de «continuum» et de sens à ce que nous voulons engager ce soir. Et troisième point : la taxe de séjour, je vous propose que nous regardions ensemble comment elle peut être un levier privilégié au service du tourisme d'affaires.

Sur l'état des lieux, je serai forcément laconique et donc réducteur mais je vous invite à vous reporter au rapport qui vous a été remis. Je retiendrai quelques points saillants si vous voulez bien autour de l'activité de congrès, l'offre, la demande et enfin sur la qualité des congrès à Besançon. Mais ce sera rapide.

D'abord quelques points saillants sur l'activité. Vous avez remarqué que nous sommes dans un marché national de congrès en stagnation et, à Besançon, cette activité connaît malheureusement une diminution constante et progressive puisque nous perdons 1 500 congressistes par an, ce qui représente, traduit rapidement en manque à gagner sur le plan économique, environ 25 MF sur les cinq dernières années par rapport à ce que dépense un congressiste en moyenne par jour qui est de l'ordre de 1 400 F. Je crois qu'il faut garder cela en tête.

Il y a un deuxième élément qu'il faut bien garder présent à l'esprit, sans en majorer l'importance, c'est qu'un congressiste d'aujourd'hui peut être un investisseur de demain, et donc il faut investir sur le congrès à Besançon. L'offre de congrès à Besançon est vétuste. Les choses sont en train de changer, avec la Maison de l'Economie qui offre aujourd'hui des structures modernes et adaptées mais aussi avec le travail de réflexion qui s'engage au sein du Parc des Expositions avec notamment la mise en place d'une nouvelle structure, la SEM. Je veux toutefois insister sur ce point, l'offre de congrès à Besançon est considérée comme non communiquante et non ciblée. En d'autres termes, on s'attache seulement à répondre à la demande.

En résumé, je cite les termes du rapporteur «à Besançon l'offre ne peut retenir l'attention des organisateurs de congrès, d'une part parce qu'elle présente des insuffisances notoires, d'autre part parce qu'elle n'est ni connue, ni reconnue, ni promue. Cette offre a des atouts qui ne sont pas seulement cachés mais en tout cas des potentialités inexploitées fortement prisées des congressistes qui viennent à Besançon, pour l'essentiel liées au cadre de vie» et là aussi je vous renvoie au rapport.

Sur la demande de congrès à Besançon, quand on analyse les flux sur les dernières années, on est frappé de voir que les thèmes de congrès sont en parfaite cohérence avec l'histoire socio-économique de Besançon puisqu'on y trouve en dominante par exemple des congrès autour du social et de la santé et d'autres autour de la vie économique et en particulier des microtechniques. Il y a je crois des concordances qu'il faut bien relever et s'attacher à considérer comme un élément fort sur lequel nous aurons à prendre appui plus tard.

Dernier point sur la qualité de la prestation congrès, je crois que ce qu'il faut retenir, c'est un cloisonnement très fort entre les différents métiers qui concourent à la réussite d'un congrès, or ceci constitue trop souvent une difficulté dissuasive pour l'organisateur.

Sur les perspectives que donne le rapport, trois axes se dessinent. Premier axe, il faut capitaliser sur les acquis et en particulier ceux qui tournent autour de l'architecture de notre ville, du cadre de vie, des aspects culturels et probablement sur les thématiques porteuses que j'indiquais tout à l'heure. Sur cette base-là, il faut valoriser les atouts d'organisation qui touchent, autour de notre image d'ailleurs, la ponctualité, le temps bien compté, etc. et qui veulent dire quelque chose pour notre ville.

Deuxième axe : ceci doit nous permettre de focaliser ensuite sur une image que nous aurons à promouvoir et développer des attraits de situation.

Enfin dernier axe, il nous faut investir sur une synergie et sur ce qu'on appelle la promotion de l'intermodalité de l'accueil, en d'autres termes il s'agit de permettre la coordination et la mise en synergie de tous les intervenants autour du congrès.

Deuxième point de cette réflexion liminaire : concrètement quelle politique sur la base de ces observations faut-il mettre en oeuvre ? Trois pistes de travail, me semble-t- il, sont devant nous aujourd'hui. La première, il s'agit d'optimiser et d'améliorer l'offre de congrès à Besançon. Je le disais, le processus me semble engagé avec la création de la Maison de l'Economie et aussi avec les restructurations qui s'annoncent autour du Parc des Expositions. Il faut ajouter que cette question ne dépend pas directement de la compétence de cette assemblée, nous n'en traiterons donc pas ce soir.

Par contre il y a deux autres chantiers et deux autres pistes de travail, deux objectifs qu'il nous faut absolument mobiliser. Le deuxième objectif consiste à mettre en coordination les différents acteurs pour une offre congrès cohérente et dynamique et je crois que de ce point de vue la Ville a un rôle à jouer, j'essaierai d'expliquer lequel.

Troisième objectif et il est majeur, il s'agit d'assurer la promotion de l'offre de congrès à l'extérieur et dans les réseaux qui sont porteurs en tout cas des demandes. Aujourd'hui, autour de ces deux derniers objectifs, nous pouvons annoncer quatre choses, d'abord un groupe de travail permanent, deuxièmement un projet de structuration et d'intervention, troisièmement un calendrier, quatrièmement des moyens.

Un groupe de travail permanent : depuis six mois il est constitué à l'initiative de la Ville, de la CCI, de l'ADED, du club des hôteliers de Besançon et du gestionnaire du Parc des Expositions Micropolis. Ce groupe de travail réfléchit autour d'un projet de structuration et d'intervention qui, pour l'essentiel, là aussi je suis schématique et rapide, pardonnez-m'en, est de créer entre tous ces acteurs «Besançon congrès». Je m'empresse de dire que «Besançon congrès» n'a pas l'ambition d'être une structure administrative supplémentaire qui s'empilera à d'autres, ce n'est pas notre objet. Ce n'est pas non plus quelque chose qui sera concurrent naturellement avec les organisateurs de congrès ou avec les prestataires commerciaux qui amènent un service clé en main mais il s'agit tout simplement de se doter d'un professionnel de haut niveau qui aura en charge plusieurs choses.

Il sera chargé de la prospection pré-commerciale des congrès. Il sera chargé aussi en liaison avec l'Office de Tourisme de mettre en place une centrale de réservation hôtelière car c'est un outil qui fait défaut dans notre ville. Je crois qu'il est urgent de le mettre en route dès que possible. Nous doterons aussi «Besançon congrès» d'un outil d'évaluation. Il ne s'agit pas seulement de lancer des opérations, encore faut-il les évaluer au fil de l'eau.

Par ailleurs, et c'est sans doute le plus important, «Besançon congrès» sera chargé de la promotion externe de l'offre de congrès. Comment ? En faisant adhérer la Ville à une structure professionnelle nationale -il en existe plusieurs, donc nous essaierons de choisir la plus efficace- en participant à des salons professionnels nationaux où nous serons en mesure de capter l'offre de congrès là où elle circule.

Enfin «Besançon congrès» aura pour charge de réaliser des documents de promotion, des CD Rom, des plaquettes, etc. permettant de mettre en évidence en la matière nos atouts et nos forces et de réunir l'ensemble des prestataires.

En ce qui concerne le calendrier, nous voulons commencer à être opérationnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 1998 et mettre en fonctionnement au moins deux choses : premièrement la centrale de réservation hôtelière, deuxièmement des actions de promotion que nous ferons naturellement au format et à la hauteur des financements que nous aurons.

Avec quels moyens ? Vous imaginez bien que les moyens financiers sont la question centrale. Il n'est pas question de peser encore sur la fiscalité locale. La Ville fait un effort considérable en matière touristique puisque c'est pratiquement 15 MF par an que nous dépensons au service du tourisme. Cet effort ne peut aller au-delà. Or nous estimons qu'il faudrait probablement un million de francs pour promouvoir cette offre de congrès. Nous espérons obtenir la contribution des différents acteurs concernés mais d'ores et déjà la Ville a décidé d'affecter les deux tiers du produit de la taxe de séjour que nous vous demandons de voter ce soir à la promotion de «Besançon congrès». Il s'agit donc, en mettant en place cette taxe, non pas de nous doter d'une source de financement supplémentaire pour assurer nos charges ordinaires mais de mobiliser les deux tiers de cette recette pour la promotion d'une action nouvelle tout à fait importante au regard de notre développement économique.

Troisième et dernier point de cette réflexion : la taxe de séjour, levier du développement. Nous considérons que le rendement de cette taxe de séjour en année pleine, en produit brut peut être de l'ordre de 1 400 000 F. Mais naturellement vous avez observé qu'un certain nombre d'exonérations sont prévues et nous pensons que sur une année ce produit sera plutôt de l'ordre de 700 000 F. Si j'applique la règle des deux tiers, c'est environ 500 000 F que nous pourrons mobiliser chaque année au minimum à la promotion, je dis au minimum car notre estimation de rendement est prudente.

J'en viens précisément au contenu de la délibération qui vous est proposée sur la taxe de séjour. Je rappelle, car ceci est important, que ce que nous vous proposons est le résultat d'un compromis avec l'ensemble des hôteliers de Besançon. Notre objectif est aussi dans un souci d'équité, d'engager dans les jours qui viennent des négociations avec nos collègues des collectivités de Valentin et de Chalezeule notamment pour permettre que les hôtels placés sur ces territoires puissent aussi contribuer à la taxe de séjour et que si possible nous puissions obtenir de leur part que le produit de cette taxe de séjour soit également affecté à la promotion de «Besançon congrès», ce qui viendrait évidemment s'ajouter aux moyens que j'indiquais tout de suite.

Donc ce que nous vous proposons là est le résultat d'un compromis avec les hôteliers. Je mentirais si je vous disais qu'aujourd'hui les hôteliers de Besançon se réjouissent de la mise en place de cette taxe de séjour mais je dois dire qu'ils en comprennent l'intérêt et, qu'en tout cas, nous n'avons pas fait ce que nous aurions été fondés à faire, je le dis au passage, c'est-à-dire mettre en place une taxe de séjour pour couvrir nos dépenses courantes. L'objectif de cette taxe de séjour, c'est bien de faire un investissement qui devra à terme augmenter le nombre des nuitées à Besançon, donc qui devra d'une certaine manière revenir en chiffre d'affaires amélioré au niveau des hôteliers.

Nous avons décidé de percevoir la taxe au réel. Vous savez que nous avons le choix entre deux systèmes, soit au forfait, soit au réel. Il nous a paru plus équitable de jouer gagnant-gagnant avec les hôteliers ou en tout cas de partager le risque. Le forfait est calculé sur la capacité d'accueil des hôtels et donc que son hôtel soit rempli ou pas, l'hôtelier est tenu de payer une taxe à hauteur donnée. Il nous semblait que ce n'était pas très juste de lui faire courir à lui seul le risque de cette taxe.

Puis nous avons opté pour un tarif progressif, c'est-à-dire un tarif moyen pour 1997 que nous proposons de porter au tarif fort en 1998, ceci parce qu'il y a entre les hôteliers et nous une divergence d'appréciation sur le produit estimé de la recette. Les hôteliers pensent que nous sommes pessimistes en considérant que nous aurons 50 % seulement du retour de la partie brute, et que cela sera plutôt aux alentours de 70 %. Ce que nous avons vu dans les autres communes nous laisse à penser que notre estimation est juste. Néanmoins nous avons accepté de courir le risque et de vérifier avec eux que notre hypothèse est la bonne. Si d'aventure nous constations à la fin du mois de novembre que le produit de la taxe était très largement supérieur à nos estimations, nous vous proposerions une autre délibération au mois de décembre visant à maintenir la taxe de séjour au taux 1997. Encore une fois le calcul de la recette a été fait à partir de notre ambition au service du développement du tourisme d'affaires.

Voilà ce que je voulais vous dire rapidement en guise de propos liminaires. Pour terminer, je voudrais remercier l'IRDQ pour le travail réalisé dans des délais très courts. Je crois que c'est un travail de qualité. Si vous avez eu le temps de lire le rapport in extenso, vous avez pu le constater et je voudrais aussi remercier les services qui travaillent depuis six mois à cette question, notamment l'Office de Tourisme bien entendu, Jackie DORIER et M. GALLAND.

*M. BONNET :* Monsieur le Maire, j'ai déposé ce matin une motion qui peut éventuellement être rattachée à ce point-là ou qui peut être traitée en fin de Conseil.

Donc on a au départ un état des lieux comme on en a eu un pour le débat économique l'an dernier et cet état des lieux c'est aussi votre bilan, le bilan d'une municipalité et d'un certain nombre de municipalités qui ont en charge Besançon depuis des années et des années. Ce bilan n'est pas réjouissant malgré la bonne volonté et le désir de faire avancer les choses aujourd'hui. On constate que ce qui est positif à l'heure actuelle est issu du monde de l'économie, c'est la Maison de l'Economie ; à part cela, on n'a plus grand chose. Dans le rapport que vous évoquiez tout à l'heure, il était question à un moment donné d'une étude d'ATRIA du groupe ACCOR sur un plan global. On peut en profiter quand même pour signaler qu'ATRIA s'est installé à Belfort, qu'on n'a pas choisi Besançon qui est souvent oubliée et c'est bien triste et on ne peut encore une fois que s'en inquiéter. C'est ancien mais c'est toujours la même chose!

En ce qui concerne la taxe, vous direz sans doute que vous proposez quelque chose et qu'on n'est pas d'accord, mais c'est encore taxer même si ce n'est pas pour couvrir des dépenses mais pour inciter. J'ajouterai qu'on taxe pour couvrir les dépenses, on taxe l'eau donc on n'a pas besoin de taxer autre chose, on ne va pas revenir sur ce débat. Vous choisissez de taxer plutôt que d'inciter.

Vous dites qu'il y a eu une concertation avec la profession hôtelière qui n'a pas l'air extrêmement enthousiaste. Ne pourrait-on pas l'inciter à contribuer à un fonds mutualisé qui viserait à développer le tourisme plutôt que de taxer ? C'est une question de principe mais aussi d'efficacité, peut-être qu'on donnera plus facilement en étant incité qu'en étant taxé.

*M. LE MAIRE :* Monsieur BONNET, vous présenterez votre motion à la suite de cette question. La première rencontre avec les hôteliers a eu lieu le 12 février. On avait discuté le 27 janvier en Municipalité de l'intérêt de la taxe de séjour. Deuxième rencontre le 6 mars, troisième réunion le 21 avril, qu'ils soient d'accord ou pas la concertation a donc bien eu lieu, je me permets de le souligner.

Par ailleurs, vous nous proposez autre chose que ce qui se passe dans la plupart des villes. On a essayé de savoir quand les villes d'Antibes, d'Avignon, etc. avaient imposé une taxe de séjour. Cela remonte à fort longtemps pour certaines. Donc il y a des villes qui, bien avant nous, ont pensé que la taxe de séjour est sans doute le meilleur moyen de développer le tourisme. Depuis 1990, de très nombreuses autres villes l'ont instaurée. On a réalisé une enquête sur une douzaine de villes, elles sont toutes d'accord pour dire que c'est quelque chose d'intéressant et qu'il faut plutôt appliquer la taxe au réel. D'ailleurs, je crois que Montpellier qui était partie sur le forfait au départ vient de changer son fusil d'épaule et de passer au réel. Donc là nous n'avons fait que regarder ce qui se passait en dehors de Besançon, essayé de trouver dans les conclusions de l'IRDQ comment on pouvait développer le tourisme d'affaires, cela me paraît être une bonne proposition.

M. DUVERGET: Monsieur le Maire, je voudrais tout d'abord saluer effectivement l'excellente étude de l'Institut de Recherche et de Développement de la Qualité qui met le doigt sur une réalité, la courbe des congrès et des fréquentations des congrès est liée à l'activité économique et industrielle de la cité et à partir du moment où le rapport dénonce un véritable sinistre dans les congrès ces dernières années, on a eu aussi de graves sinistres en matière industrielle dans cette ville depuis un certain nombre d'années. Les congrès ne font donc que découler d'une politique générale de développement de la Ville qui devrait ensuite avoir lieu. Un chiffre qui m'a aussi frappé, il a été cité par M. JEANNEROT, ce sont les dépenses induites par les congressistes, 1 400 F par jour et par congressiste, c'est considérable. Le congressiste est en état de grâce lorsqu'il se déplace sur un lieu de congrès et il dépense.

Ma réflexion porte sur trois pistes.

La première : il faut venir une première fois à Besançon. Comment faire ? Car quand on vient une première fois à Besançon, on y revient, avec la qualité exceptionnelle du patrimoine notamment et donc notre problème d'image c'est celui-là : comment créer le déclic propre à assurer le premier congrès de telle association, la plus importante possible, pour qu'elle se déplace à Besançon ? Et c'est pourquoi je suis tenté de dire oui pour la taxe de séjour dans la mesure où elle permettrait par une action volontariste de répondre à cette question : comment faire pour effectivement amener le déclic ?

Deuxième réflexion sur le plan régional. Les congrès c'est aussi une démarche régionale cohérente. Nous sommes en concurrence certes avec d'autres villes mais avec ce que nous avons décidé lors du dernier Conseil Municipal et notamment du renforcement considérable de Micropolis, je crois que là il y a une répartition des tâches à envisager dans la quête des congrès entre les différentes villes partenaires de Franche- Comté. Et puis la démarche régionale, c'est aussi l'accessibilité de Besançon et à ce titre je suis heureux que la Ville de Besançon maintienne sa participation pour l'aéroport de Dole - Tavaux puisqu'il s'agit bien là d'un élément essentiel pour l'accessibilité. L'absence actuellement de véritable organisation sur le plan d'un

aéroport régional, interrégional n'est pas due à la Ville de Besançon mais à des oppositions qu'on connaît entre certains décideurs entre Bourgogne - Franche-Comté, dans les milieux économiques notamment. Je crois que là nous avons un rôle important à jouer aussi entre collectivités : Région, Ville, Département pour convaincre certains décideurs économiques à mettre le va-tout sur Dole - Tavaux parce que pour les congrès de grande envergure, un aéroport interrégional peut être déterminant.

Enfin, troisième réflexion, je serais tenté de dire que la dynamique est un tout. Cette proposition vient un an après le débat sur l'économie, j'aurais préféré que l'ensemble soit immédiatement mis en oeuvre. On a l'impression qu'actuellement on tire un peu des tiroirs car on a pris conscience d'un certain nombre de problèmes mais encore une fois la dynamique de congrès est bien le résultat d'une dynamique ou non d'une situation économique locale.

M. LE MAIRE: Merci Monsieur DUVERGET. Je suis d'accord avec vous pour dire que la participation de la Ville, du Département, de la Chambre de Commerce et d'Industrie à l'aéroport de Tavaux reste une bonne chose. Je pense aussi que les travaux qui seront faits prochainement à l'aérodrome de la Vèze seront également importants. Dans l'année qui vient, on va amener la piste à 1 600 mètres, on aura un système d'atterrissage performant et on va faire sérieusement concurrence à Dole - Tavaux en matière d'aviation d'affaires, Tavaux recevant les charters, etc. Je pense que pour l'organisation de congrès, avoir un aérodrome plus proche encore que Dole - Tavaux reste une bonne chose. Il y aura les deux, on aura donc le choix. On aura d'ailleurs l'occasion d'en reparler. Les propositions qui vont vous être faites sur l'aérodrome de la Vèze vont dans ce sens, une amélioration des conditions d'accès par avion de la Ville elle-même.

*M. JACQUEMIN :* Monsieur le Maire, la proposition qui nous est faite de régénérer si je puis dire une politique nouvelle en faveur des congrès à Besançon est la bienvenue même si elle est tardive, mieux vaut tard que jamais. Nous en prenons acte. Je crois effectivement qu'une bonne réflexion est faite par l'Institut. Pourquoi tardive ? Parce que c'est vrai que le marché des congrès un petit peu comme celui des festivals d'ailleurs, est un marché qui s'est diversifié, que chaque ville d'une certaine importance joue cette carte des congrès et que nous sommes dans une offre très concurrentielle, ce qui naturellement doit aboutir, pour éviter tout mécompte ou gaspillage d'argent, d'investissement, à bien cibler ce que nous voulons exactement, et je rejoins tout à fait le propos tenu à l'instant par Jean-Claude DUVERGET, et bien caler notre vocation congrès par rapport à ce qui se passe déjà dans d'autres grandes villes, ce qui ne veut pas dire qu'on ne doit pas avoir une ambition forte sur ce sujet. Mais c'est un marché difficile, c'est ma première réflexion.

Deuxième point : la proposition qui nous est faite doit être reliée au projet que l'Association du Parc des Expositions nourrit de se transformer, c'est en cours puisque nous l'avons voté à l'Assemblée Régionale, de se doter de nouvelles structures plus opératoires puisqu'il y aura une structure de gestion et un Syndicat Mixte dans lequel figureront les grandes collectivités. Donc cette réflexion est à rapprocher de cette modernisation de l'outil Parc des Expositions. Si je fais cette réflexion, c'est que je l'assortirais volontiers d'un souhait. Vous avez dit tout à l'heure, Monsieur l'Adjoint, que c'était un autre sujet et que nous n'aurions pas forcément à en discuter ici. Je ne suis pas de cet avis, je crois que précisément au moment où on veut avoir une politique de congrès et plus généralement de tourisme, on ne peut pas se désintéresser du contenu du projet de modernisation du Parc des Expositions. J'exprime ici le souhait, Monsieur le Maire, que nous puissions concomitamment discuter dans ce Conseil Municipal de ce projet de modernisation et des objectifs que vous recherchez puisque la Ville en tant que collectivité est tout à fait partie prenante dans le futur syndicat, qu'elle y engagera des moyens financiers et sa responsabilité. Donc il est intéressant que la collectivité Ville et que le Conseil Municipal soient bien associés à ce nouveau projet. C'est le souhait que j'ai déjà formulé, j'ai fait le même au sein de l'Assemblée Régionale.

S'agissant des moyens financiers, il est clair qu'on ne peut pas lancer une politique de congrès dans un marché aussi concurrentiel sans se doter de moyens financiers. Vous nous répondez taxe de séjour, certes c'est un moyen mais on peut s'interroger d'abord s'il importe de faire supporter la quasi totalité du financement de cette politique de promotion de congrès au seul secteur hôtelier, quels sont les autres moyens financiers dont vous disposerez pour faire cette promotion? Je vous fais une suggestion si vous me le permettez: à certains carrefours de la ville, à Planoise ou à l'entrée de Palente, se situent des grandes colonnes qui souhaitent la bienvenue à Besançon, les phares Foster. Permettez-moi de douter quelque peu tout de même de l'efficacité de cet équipement.

M. LE MAIRE: C'est de l'histoire ancienne.

M. JACQUEMIN: C'est de l'histoire ancienne mais les panneaux sont toujours là.

M. LE MAIRE: Bien sûr, nous avons passé un contrat.

*M. JACQUEMIN:* Je voudrais savoir quel est le coût annuel de maintenance et d'entretien de ces panneaux aujourd'hui. Vous nous avez dit qu'il y avait quelques difficultés de la part des hôteliers à accepter le plein effet tout de suite de la taxe hôtelière à son taux maximal. Je vous dis franchement que j'aurais préféré, car la conjoncture n'est pas facile vous le savez, qu'on ait une montée en puissance de la mise en place de taxe hôtelière plus progressive. Je me demandais donc s'il n'était pas utile aujourd'hui de remettre en cause ces contrats de maintenance qui je crois sont très coûteux, Monsieur le Maire, pour financer votre politique de promotion touristique et des congrès.

*M. LE MAIRE :* Pour les phares Foster, c'est un contrat que nous avons passé sur 15 ans avec la maison DECAUX. Dénoncer un contrat, on peut toujours imaginer ce que cela va coûter. Je crois que ce n'est pas inutile d'avoir, comme l'ont beaucoup de villes d'ailleurs, à l'entrée des villes un phare Foster qui diffuse des informations.

Vous parliez aussi de la taxe de séjour supportée par l'hôtelier ; elle est supportée par le client et non par l'hôtelier, cela me paraît évident.

Quant au Palais des Congrès à Micropolis, nous en avons très largement discuté à la dernière séance du Conseil Municipal et vous serez tenu informé de l'évolution des choses puisque votre Maire est pour l'instant le Président de l'association. On va créer ce Syndicat Mixte dans quelques mois puisqu'on attendait la délibération de chaque collectivité concernée. C'est en bonne voie et je dois dire que si nous avons pris un peu de retard dans cet effort apporté sur Micropolis, c'est que nous attendions depuis de nombreuses années, vous le savez, que la Région enfin s'investisse. C'est fait, tant mieux mais cela a pris du temps, c'est le moins qu'on puisse dire. Depuis un certain nombre d'années, nous avions bien l'impression que le Palais des Congrès était devenu vétuste même obsolète dans certains coins et qu'il lui fallait absolument un nouvel élan que nous allons lui donner je l'espère avec le Syndicat et la Société d'Economie Mixtes.

*Mme WEINMAN*: Monsieur le Maire, j'ai deux questions à poser sur ce dossier. La première concerne les étudiants : il y a quand même pendant les vacances des étudiants qui viennent en stage au CLA qui ne vont pas forcément dans des structures comme le CROUS ou des structures étudiantes. Ils vont quelquefois dans des structures de tourisme. Avez-vous envisagé une exonération pour ces gens-là sachant que 5 F pour un étudiant c'est toujours 5 F et que c'est, quelque part, indirectement augmenter le coût de son stage ?

La deuxième question concerne le troisième tiers de cette taxe puisque M. JEANNEROT nous a précisé que les deux tiers de la taxe seraient affectés directement à «Besançon congrès», où ira ce troisième tiers ?

*M. LAGRANGE :* Juste quelques courtes réflexions mais je reviendrai un petit peu au fond de la part du béotien que je suis en la matière. Je crois qu'on a la chance d'avoir là le fruit d'une étude réalisée avec une certaine méthode d'analyse. On peut en contester les résultats mais elle nous montre simplement la photographie d'une situation. Ce qui m'importe le plus à sa lecture, c'est l'espérance qu'elle donne. Elle nous dit finalement que les congrès à Besançon c'est possible et c'est surtout l'affaire de tous.

Evidemment, tout le monde sait que le marché des congrès pour une économie locale, c'est une opportunité, un réel atout. C'est vrai qu'on a nos propres atouts, nos propres chances comme d'autres villes défendent leurs chances avec d'autres atouts. J'ai entendu M. JACQUEMIN parler tout à l'heure des festivals ou des congrès en donnant l'impression de penser qu'on se réveillait aujourd'hui. Je voudrais quand même rappeler que pendant des années des gens se sont battus pour amener des gens à Besançon que ce soit pour la musique ou pour les congrès.

Je soulignerai un point particulier que Claude JEANNEROT a rappelé tout à l'heure et il a raison : la typologie des congrès aujourd'hui est un peu particulière. On associe maintenant les villes à une image, à toute une série de choses. Tout le monde sait maintenant qu'à Bourges, le Printemps de Bourges correspond à quelque chose. Tout le monde sait à quoi correspondent les Eurockéennes à Belfort. Si je vous parle d'Angoulême, tout le monde sait qu'il s'agit de bandes dessinées et on connaît le développement que cela a pu entraîner. Donc c'est vrai qu'attacher une ville à une image, lui donner une certaine cohérence avec son histoire, son site, avec toute une série d'atouts, c'est important et c'est beaucoup plus facile à vendre quand c'est simple. L'essentiel, c'est que tout le monde se mette d'accord sur ce point.

Je ne veux pas vous faire un cours d'histoire mais de toute façon tout le monde sait que l'homme a toujours eu besoin de rencontres et de lieux de rencontres. Il y a toujours eu des agoras, des forums, etc. Il y a donc un besoin et notre devoir est d'y apporter une réponse.

Ce que je voudrais dire ici, c'est qu'on peut se battre localement avec des équipements quels qu'ils soient mais je crois qu'on a une chance, c'est qu'on peut surtout se battre avec des hommes. Je peux vous dire qu'avant d'aller chercher des congrès à droite ou à gauche, il est beaucoup plus simple de les trouver au travers des gens qui sont à Besançon, des Présidents d'association. Je n'en veux pour preuve qu'un certain nombre de congrès nationaux qui ont été organisés, je peux parler par exemple de plusieurs congrès nationaux de la Jeune Chambre, pourquoi ? Parce qu'il y avait localement des gens dynamiques. On a fait un congrès national de la FNSEA et ça n'arrive pas dans toutes les villes de France et on l'a fait pourquoi ? Parce que les agriculteurs locaux étaient des gens dynamiques. On l'a fait aussi sur le plan sportif avec la Fédération Française de Rugby, pourquoi ? Parce que localement des gens s'y sont impliqués et ce sont des clients tout trouvés. Donc il faut prendre son bâton de pèlerin, c'est vrai mais il ne faut surtout pas oublier qu'une implication locale est quelque chose d'essentiel.

S'il faut une même voix et partager une même image, il faut aussi une même volonté, c'est vrai. Besançon congrès, je ne sais pas si c'est la meilleure formule, je n'ai pas eu beaucoup le temps d'y réfléchir, ce que je sais simplement, c'est qu'il faut une réelle volonté commerciale et de réels moyens. La volonté, j'ai l'impression qu'elle existe, la politique, elle existe, il faut encore qu'il y ait une addition d'efforts de partout, que ce soit des collectivités locales mais surtout des commerçants locaux, je veux parler notamment des hôteliers qui sont finalement les premiers

partenaires intéressés. Je crois que la réussite est à ce prix. On peut considérer que c'est pour notre ville une sorte de projet d'entreprise et on est capable de le mener à son terme. Si on a cette volonté et si la réussite vient parce que commercialement on l'a voulue, les investissements à venir ne poseront pas problème. Je voulais simplement très modestement vous faire partager la petite expérience que j'ai.

- *M. RENOUD-GRAPPIN:* Monsieur le Maire, trois petites remarques simples et rapides, pour dire qu'au début de votre intervention, vous avez comparé Besançon, pour ce qui était de la taxe hôtelière, à des villes comme Montpellier, Aix. En fait, vous avez comparé Besançon à des villes uniquement du midi de la France qui ont certainement des attraits bien plus importants que Besançon, ne serait-ce que par leur ensoleillement ou l'approche de la mer qui font que les gens n'hésitent pas à y aller.
- *M. LE MAIRE :* Excusez-moi, j'ai cité ces villes-là mais nous avons aussi enquêté auprès de Poitiers, Grenoble, Nîmes, le Havre, Beaune, Saint-Etienne, Cluny. J'ai pris les plus anciennes avec la taxe de séjour.
- *M. RENOUD-GRAPPIN :* Je ne fais pas partie de la Commission Economie, néanmoins quelques contradictions me surprennent un petit peu. Dans un premier temps, je pense qu'on ne peut pas aider la réalisation de congrès à Besançon en augmentant le prix des chambres d'hôtel. Pour moi, cela me paraît une contradiction parce que vous disiez tout à l'heure, ce sont les touristes, les congressistes qui vont payer mais en fait c'est faux. Les hôteliers vont tout simplement baisser leur prix de chambre d'hôtel pour arriver à un prix concurrentiel. Je ne pense pas que ce soit une répercussion directe sur l'hôtelier.
  - M. LE MAIRE: Ils feront ce qu'ils voudront.
- *M. RENOUD-GRAPPIN:* D'autre part, sur les 1 400 F qui sont dépensés par jour par les congressistes, je ne pense pas que seuls les hôteliers en bénéficient. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de chambres d'hôtel à ce prix-là à Besançon mais enfin il y a plein d'autres professions, je pense aux taxis, aux entreprises de transport d'autobus, aux restaurateurs, aux traiteurs, tous ces gens-là en profitent et on ne les fait pas payer. En fait, il n'y a que l'hôtelier qui est bon à payer pour cet ensemble de choses (réactions).
  - M. LE MAIRE: Laissez parler M. RENOUD-GRAPPIN!
- M. RENOUD-GRAPPIN: De toute façon, les hôteliers paient déjà à travers leur taxe professionnelle, leur foncier, tous les impôts locaux.

Ma question est toute simple : j'aimerais savoir quelles sont les garanties que la Ville pourra nous apporter sur le fait que ce nouvel apport de financement pour les congrès, ne l'amènera pas à baisser parallèlement dans l'avenir ses aides aux congrès ?

- *M. LE MAIRE :* Je vous répondrai que 5 F pour le touriste dont la moyenne de dépense est de 1 400 F par jour, c'est plus que modeste ! Je pense qu'il y a quand même beaucoup d'orientations dans ce que vous venez d'indiquer.
- *M. JEANNEROT :* Je vais donc tenter d'apporter une réponse aux diverses interventions. Il y a une critique à laquelle je suis particulièrement sensible car je la trouve singulièrement injuste, c'est celle qu'a émise Jean-Claude DUVERGET sur la proposition qui est faite en nous reprochant en quelque sorte de faire en matière économique une politique au coup par coup. Ou j'ai manqué de pédagogie, ou j'ai manqué de persuasion Monsieur DUVERGET, mais très

précisément au mois de mai dernier ce que nous avons voulu faire, c'est présenter un projet global d'interventions pour la durée du mandat. L'un des axes d'action portait en effet sur le développement du tourisme d'affaires, autrement dit le tourisme d'affaires ne surgit pas ainsi au détour du mois de mai 1997 parce que d'un seul coup nous avons eu une idée nouvelle. Il s'inscrit bien dans un plan d'ensemble et je crois que chacun ici a bien compris qu'il était un des éléments qui concourrait au développement économique global de la Ville, un des leviers parmi d'autres. Je crois vraiment que ce reproche-là n'est pas justifié.

De même, et il est un peu de même nature, lorsque M. JACQUEMIN nous reproche une réflexion un peu tardive sur le sujet. Je crois que très franchement, nous avons fait preuve en la matière de sérieux, d'objectivité en engageant les études nécessaires, en prenant aussi le temps car je le rappelle nous travaillons sur cette question depuis plus de six mois pas seulement avec les hôteliers mais avec l'ensemble des autres partenaires.

Vous avez également, Monsieur JACQUEMIN, repris mes propos indiquant que la modernisation de l'offre de congrès n'était pas à l'ordre du jour ce soir. Ce que j'ai voulu dire et vous l'avez bien compris, c'est naturellement que l'offre de congrès constituait un paramètre important souvent décisif dans le développement des congrès à Besançon. Vous vous rappelez sans doute, et je crois que le Maire vous a apporté de ce point de vue une réponse tout à fait rassurante, qu'il y a quelque temps, vous m'avez délégué au sein de la SEM constituée autour de Micropolis et précisément je serai porteur de ces préoccupations avec M. le Maire bien entendu au sein de la SEM.

Vous nous avez dit aussi : est-ce que le secteur hôtelier doit supporter seul cet effort ? D'abord comme il a été fait remarquer, ce ne sont pas les hôteliers qui vont supporter l'effort mais les résidents, ceux qui viennent occuper les chambres d'hôtel et vous avez pu remarquer aussi que cette part est relativement légère.

Par ailleurs, nous espérons bien faire contribuer les autres collectivités et en particulier la Région. J'espère bien que si la Ville s'engage dans un effort de promotion du congrès, la Région saura nous accompagner mais aussi la Chambre de Commerce et d'autres structures.

J'ajoute que nous travaillons en confiance avec les hôteliers, que l'engagement que nous avons pris sera tenu, à savoir que si le rendement de cette taxe de séjour est supérieur aux prévisions que nous avons su faire, nous en tiendrons compte pour nous maintenir dans un tarif intermédiaire. Tout cela pour dire aussi à M. RENOUD-GRAPPIN que la garantie qu'il peut avoir, c'est l'engagement que nous prenons ce soir d'utiliser en effet les deux tiers de cette recette au développement du tourisme de congrès étant bien entendu, pour répondre à Mme WEINMAN, que le tiers restant, conformément à la loi et au code général des collectivités territoriales en la matière, sera consacré au soutien et à la promotion des activités liées au tourisme puisque vous savez que c'est une recette affectée à ce seul domaine.

Sur la question particulière que vous avez posée, Madame WEINMAN, concernant les étudiants, je rappelle que nous avons la chance à Besançon d'avoir une structure qui accueille les étudiants qui est le Centre International de Séjour et que dans la répartition des tarifs de taxe de séjour, c'est précisément cet établissement qui présente le taux le plus faible et c'est normal.

Vous aurez noté aussi que nous vous proposons d'exonérer les mineurs de la taxe de séjour. Nous n'y étions pas obligés et je crois que c'est une manière là de montrer très symboliquement que nous ne voulons pas pénaliser notamment le tourisme familial et les familles qui fréquentent les hôtels de Besançon. Il me semble avoir répondu rapidement à l'ensemble des interventions.

- **M. BONNET**: Monsieur le Maire, je constate que vous vous êtes concerté avec les hôteliers comme vous le disiez tout à l'heure mais vous passez en force même s'ils n'apprécient apparemment pas la taxe. Nous, on reste sur le principe que plutôt que de taxer, il vaudrait mieux inciter. C'est peut- être difficile à mettre en place mais on peut se donner le temps d'inciter avant de taxer. Le fait que d'autres villes aient fait d'autres choix dans le passé n'est pas forcément une garantie et on ne doit pas forcément faire la même chose.
- *M. JEANNEROT :* Sur cette question particulière, Monsieur BONNET, j'aimerais vous demander de la développer. J'ai un peu de mal à comprendre ce que vous voulez dire par «il vaut mieux inciter que taxer» sur un plan très concret, expliquez-moi.
- **M. BONNET :** On pourrait inciter la profession à contribuer de façon volontaire à un fonds mutualisé plutôt que taxer.
- M. LE MAIRE : On fait avec les moyens qui sont à notre disposition sur le plan réglementaire.
- *M. LAGRANGE :* Juste un mot pour terminer. J'aimerais simplement que les Bisontins comprennent ce soir qu'il y a une réelle volonté politique et des moyens en face pour continuer à amener des congrès à Besançon mais qu'ils sachent aussi qu'ils sont tout autant responsables que les élus et qu'ils sont au premier chef intéressés et c'est d'abord par eux qu'on pourra en amener.
- *M. JACQUEMIN :* Je voudrais donner une explication de vote. Ce qui me gêne dans votre proposition, c'est l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 1997. Vous m'avez dit tout à l'heure que la taxe sera payée par le consommateur mais les tarifs et les campagnes publicitaires de Tour Opérator des hôtels sont déjà lancés depuis un certain temps et on les met donc dans une situation un peu difficile. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que vous puissiez soit faire une montée progressive, soit reporter au 1<sup>er</sup> octobre la date de mise en application de la taxe. Sinon je m'abstiendrai sur ce point.
- *M. LE MAIRE*: Il n'y aura pas de réponse positive à votre demande car la Commission et l'Adjoint ont prévu que ce soit à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Deuxièmement, vous avez satisfaction puisqu'est prévue une montée en charge progressive. Au départ on avait choisi avec Claude JEANNEROT de retenir le maximum mais après discussion avec les hôteliers, on est redescendu d'un cran pour peut-être, il vous l'a dit, revenir au maximum en 1998.
- *M. PINARD :* Je ne sache pas que quand la TVA a été augmentée, on a attendu que les documents de marketing soient prêts.
  - M. LE MAIRE: C'est un autre problème.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (3 Conseillers votant contre et 1 s'abstenant), adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 mai 1997.